

Date : 20081009

Dossier : A-90-08

Référence : 2008 CAF 303

**CORAM : LE JUGE LINDEN
LE JUGE EVANS
LA JUGE TRUDEL**

ENTRE :

INSIGHT INSTRUMENT CORPORATION

appelante

et

LE MINISTRE DES TRANSPORTS

intimé

Audience tenue à Toronto (Ontario), le 9 octobre 2008.

Jugement rendu à l'audience à Toronto (Ontario), le 9 octobre 2008.

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR :

LE JUGE LINDEN

Date : 20081009

Dossier : A-90-08

Référence : 2008 CAF 303

**CORAM : LE JUGE LINDEN
LE JUGE EVANS
LA JUGE TRUDEL**

ENTRE :

INSIGHT INSTRUMENT CORPORATION

appelante

et

LE MINISTRE DES TRANSPORTS

intimé

MOTIFS DU JUGEMENT

(Prononcés à l'audience à Toronto (Ontario), le 9 octobre 2008)

LE JUGE LINDEN

[1] On ne nous a pas persuadés que le juge des demandes a commis une quelconque erreur de droit, ou une quelconque erreur de fait manifeste et dominante, qui justifierait notre intervention.

[2] L'appel sera rejeté avec dépens.

« A.M. Linden »

j.c.a.

Traduction certifiée conforme
Christiane Bélanger, LL.L.

COUR D'APPEL FÉDÉRALE

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIER : A-90-08

**APPEL D'UN JUGEMENT OU D'UNE ORDONNANCE DE MONSIEUR LE
JUGE O'REILLY EN DATE DU 29 JANVIER 2008, DOSSIER DU TATC N^O O-3081
ET DOSSIER DE TC N^O PAP5504-053311**

INTITULÉ : INSIGHT INSTRUMENT
CORPORATION c.
LE MINISTRE DES TRANSPORTS

LIEU DE L'AUDIENCE : Toronto (Ontario)

DATE DE L'AUDIENCE : Le 9 octobre 2008

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR : LE JUGE LINDEN

DATE DES MOTIFS : Le 9 octobre 2008

COMPARUTIONS :

W. Brian Dawe POUR L'APPELANTE

Andrea Bourke POUR L'INTIMÉ

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :

W. Brian Dawe
Toronto (Ontario) POUR L'APPELANTE

John H. Sims, c.r.
Sous-procureur général du Canada
Ministère de la Justice POUR L'INTIMÉ